

**OBJET**

**Instauration des  
déclarations de clôture**

Date de convocation  
**14 octobre 2016**

Date d'affichage  
**20 octobre 2016**

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt  
en Sous-Préfecture  
et  
Publication du  
**20 octobre 2016**

Nombre de Membres  
En exercice :  
**11**

Nombre de Présents :  
**08**

Nombre de votants :  
**07**

**L'an deux mille seize, le 20 octobre  
A 21 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est  
réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de  
Monsieur FAUQUE Gérard, Maire.**

**Présents:** Mmes CAMBOURS Evelyne, LABURRE Chantal,  
ROUAIX Marguerite,  
MM FAUQUE Gérard, COMMERES Jean-Michel,  
DASTUGUE Jean-Claude, MENGELLE Josian, ROUSSEAU  
Raymond.

Absents excusés : Mme WAIN Rebecca, MM DEBAT Alain,  
LAPREBENDE Patrick

Mme CAMBOURS Evelyne a été élue secrétaire.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles  
R421-2 et R421-12;

Considérant qu'en application de l'article R421-12,  
l'obligation de déclaration de clôture (à l'exception des clôtures  
nécessaires à l'activité agricole ou forestière) peut être instituée  
par délibération du Conseil Municipal sur tout ou partie du  
territoire;

Considérant que Madame CAMBOURS  
Evelyne ne prend pas part au vote étant donné qu'elle est  
propriétaire de terrains dans les zones à urbaniser ;

Après en avoir délibéré :

. décide d'instituer l'obligation de déclaration de  
clôture pour tous travaux relevant de cette catégorie sur tout le  
territoire de la commune ;

. la présente délibération sera exécutoire dès sa  
réception par Mme la Sous-Préfète ;

- La présente délibération peut faire l'objet d'un  
recours contentieux, devant le tribunal administratif de Pau,  
dans le délai de deux mois à compter de son caractère  
exécutoire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme au registre, le 21 octobre 2016  
Le Maire  
Gérard Fauqué

